

N° 10



CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

SESSION LÉGALE

Réunion du Jeudi 7 Novembre 1918

	Pages
Conseil municipal :	
Secours. — Victime de la guerre. Leschevin	209
Adresses. — Délivrance de Lille. Allocution de M. le Maire.	203
Ordres du jour à la population.	206
à l'Armée britannique	207
à la France	207
au Comité de Ravitaillement	208
Félicitations à M. le Maire	204
Titre de citoyen lillois. Acceptation du Général Birwood	210
Don d'un drapeau par la Ville de Dunkerque. Remerciements	217
Offre d'un drapeau à la Ville de Dunkerque.	217
Funérailles. — Victimes de la guerre	209
Police administrative :	
Chômage. — Secours aux chômeurs et frais divers. Exercice 1917.	213
Administrations diverses :	
Guerre. — Généralités. Immeubles sinistrés. Mise hors d'eau	219
Adresses. — Délivrance de Lille. Allocution de M. le Maire	203
Ordres du jour à la population	206
à l'Armée britannique	207
à la France.	207
au Comité de Ravitaillement	208

Félicitations à M. le Maire	204
Titre de citoyen lillois. Acceptation du Général Birwood	210
Don d'un drapeau par la Ville de Dunkerque. Remerciements.	217
Offre d'un drapeau à la Ville de Dunkerque.	217
Finances. — Bons communaux. Remboursement. Vœux	215
Secours. — Chômeurs et frais divers. Exercice 1917	213
Victime de la guerre. Leschevin	209
Bâtiments communaux :	
Mairie provisoire. — Transfert. Observations	220
Assistance :	
Assistance aux familles nombreuses	212
Assistance aux femmes en couches	211
Dépenses :	
Guerre. — Secours aux chômeurs et frais divers. Exercice 1917	213
Victimes de la guerre. Secours Leschevin	209
Emprunts :	
Bons communaux. — Remboursement. Vœux	215
Alimentation :	
Généralités. — Observations.	219
Charbons. — Transports. Observations	217
Sapeurs-Pompiers :	
Caisse des retraites. — Phellion, Jules	215

L'an mil neuf cent dix-huit, le Jeudi sept Novembre, à dix heures du matin, le Conseil municipal de Lille, dûment convoqué, s'est réuni en session légale à l'Hôtel de Ville.

Présidence de **M. Charles DELESALLE**, Maire.

Présents :

MM. DELESALLE, DAMBRINE, CRÉPY-SAINT-LÉGER, REMY, LIÉGEOIS-SIX, DUBURCQ, BAUDON, BRACKERS d'HUGO, BARROIS, DELOS, OVIGNEUR, COUTEL, LEGRAND-HERMAN, LESOT, SOCKEEL, BUISINE, BARÉ, COILLIOT, DUCASTEL, LELEU, BOUTRY, LESSENNE et GUISELIN.

Excusés :

MM. DUPONCHELLE, DANEL Désiré, GOBERT, WAUQUIER et GRONIER.

Sous les Drapeaux :

MM. VALDELIÈVRE, LAURENGE, GOSSART et PARMENTIER.

Le Conseil désigne comme Secrétaire : **M. OVIGNEUR**, Conseiller municipal.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation.

DÉLIVRANCE de LILLE

ALLOCUTION DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

C'est la première fois que Lille, délivrée par l'héroïsme de nos soldats de la plus odieuse des oppressions, voit se rouvrir en pleine liberté sa vie municipale.

Après quatre années de souffrances terribles, nous nous sentons enfin revivre et sommes tout à la joie du contact repris avec notre bien-aimée Patrie.

Une ère de labeur immense va s'ouvrir pour l'édilité de cette grande ville jadis si florissante, aujourd'hui complètement ruinée. Mais je connais trop la vitalité de notre race, l'activité et l'énergie indomptable de nos hommes du Nord, pour douter de la guérison de notre grande malade.

Des hommes de bonne volonté, ardents et résolus, se retrouveront pour panser nos blessures, relever nos ruines, reconstituer nos industries, refaire peut-être avec le temps une ville plus belle et plus prospère encore.

Avant de reprendre l'œuvre commune, avant de vous proposer de répondre aux mille témoignages de sympathie qui nous arrivent, avant d'adresser nos remerciements émus à tous ceux qui pendant cette terrible crise nous ont permis de vivre, je veux, mes Chers Collègues, vous remercier d'abord vous-mêmes.

Quelle tâche eût été la mienne — et ma santé n'y aurait certes pas résisté — si je n'avais trouvé auprès de vous tous un concours si ardent, si persévérant, et, permettez-moi de le dire, si affectueux !

C'est l'unité et la communauté de l'effort qui a permis de triompher des difficultés accumulées. A vous tous, mes Chers Collègues, à vos collaborateurs de tout rang, je garderai la reconnaissance la plus profonde.

Notre Assemblée s'est réduite de plusieurs membres et je salue avec tristesse la mémoire des disparus, MM. BINAULD, RICHEBÉ, LÉONARD DANIEL et DRUEZ.

Ceux-là n'ont connu que les heures tristes et n'auront pas vu poindre comme nous l'aurore des jours glorieux.

D'autres, que le devoir militaire avait éloignés de nous, vont revenir prendre leur place. C'est avec joie que nous saluerons leur retour.

Bientôt, je l'espère, mes Chers Collègues, vous allez commencer à entreprendre au sein de la paix et jusqu'aux élections prochaines, le grand travail de restauration. La Ville réclame encore de vous un noble et vigoureux effort, vous ne lui marchanderez pas.

M. Baudon. — Je ne m'attendais pas, Monsieur le Maire, à ce que vous prononciez une allocution, et, à cette occasion, je tiens à vous renouveler, au nom du Conseil municipal, nos chaleureuses félicitations pour la Croix de la Légion d'Honneur que le Gouvernement de la République vient de vous décerner, en récompense des services que vous avez rendus à la Ville de Lille pendant l'occupation ennemie. Nous vous avons déjà exprimé notre vive sympathie et notre admiration pour votre noble attitude pendant ces quatre doulou-

*Félicitations
à M. le Maire.*

reuses années, mais je veux vous en donner un nouveau témoignage aujourd'hui, pour que le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en conserve la trace.

Pendant ces quatre années, nous avons vécu comme les membres d'une même famille et, en aucun cas, pas la moindre divergence d'idées ne s'est manifestée. C'est à votre influence, Monsieur le Maire, à l'ascendant que vous aviez sur nous, à l'amitié que vous avez su nous inspirer, qu'est dû ce parfait accord.

Je vous exprime à nouveau, Monsieur le Maire, au nom de mes Collègues, toutes nos félicitations pour le réconfort que nous a apporté votre attitude si digne, et nos remerciements pour les éminents services rendus à la Ville de Lille pendant la guerre.

M. Parmentier. — Un heureux hasard me permet, au cours de ma permission, d'assister à une séance du Conseil municipal. Je m'associe aux paroles prononcées par M. BAUDON, et suis convaincu d'être l'interprète de nos Collègues absents en vous exprimant notre admiration pour l'attitude que nous savons avoir été celle de l'Administration municipale de Lille. A différentes reprises, des journaux nous ont communiqué vos protestations et fait connaître votre attitude énergique contre les exigences ennemies. Nous étions fiers de pouvoir dire que nous étions des Lillois et Administrés de ce Maire indomptable que tous admiraient en France. Je suis heureux de me trouver aujourd'hui parmi mes Collègues du Conseil et, aussitôt que les circonstances le permettront, je m'empresserai de revenir au milieu de vous, contribuer à vos travaux.

M. le Maire. — Je vous remercie, une fois de plus, des paroles aimables que MM. BAUDON et PARMENTIER ont prononcées. Je ne puis, à nouveau, que vous exprimer toute ma reconnaissance pour le concours si affectueux que vous m'avez tous apporté. Vous me comblez d'éloges. Je ne les mérite pas et je dois dire qu'il m'aurait été impossible d'accomplir ma tâche, si, groupés autour de moi, vous ne m'aviez offert l'appui de votre affection si dévouée.

Le Gouvernement de la République a bien voulu me donner le ruban rouge ; mais, en cette circonstance, ce n'est pas moi qu'il a voulu récompenser. C'est l'ensemble de nos concitoyens et aussi le Conseil municipal tout entier, dont l'attitude fut si énergique devant les prétentions et les menaces de l'ennemi. Cette croix appartient à tous et je n'ai qu'un regret, c'est de ne

pouvoir couper mon ruban pour le partager entre vous et les Lillois, qui avez fait tout votre devoir. Je vous adresse, à nouveau, mes Chers Collègues, mes plus sincères remerciements pour la collaboration dévouée que vous m'avez toujours prêtée.

2007

—
Délivrance de Lille.
Ordres du jour.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous proposer l'adoption des divers ordres du jour suivants :

A LA POPULATION

Le Conseil municipal, réuni pour la première fois depuis la libération de la Cité, tient à l'honneur de féliciter la population de l'attitude qu'elle a observée pendant l'occupation allemande.

Malgré les privations, de jour en jour plus dures, qui lui étaient imposées et qui ruinaient peu à peu ses forces, elle est restée sourde aux suggestions d'un ennemi sournois et rusé.

Privée de toutes nouvelles des siens pendant quatre ans, emprisonnée dans les limites étroites de ses remparts, frustrée de tout ce qui faisait jadis pour elle la raison de vivre, rançonnée et pillée, soumise à des vexations et à des brutalités sans nombre, elle a voulu se montrer digne des glorieux soldats qui s'employaient à son salut.

Jusqu'au dernier jour, elle a opposé, aux provocations allemandes, son silence et son mépris.

Le Conseil municipal, qui a partagé ses épreuves et qui sait combien elle a été admirable, est heureux et fier de lui adresser aujourd'hui le témoignage de sa gratitude.

Il ne doute pas qu'après s'être montrés aussi noblement solidaires dans le malheur, aussi inébranlablement fidèles à l'union sacrée sans jamais l'ombre

d'une défection, les Lillois ne demeurent attachés, maintenant que sont venus les jours heureux, à cet esprit de solidarité.

L'heure est venue de réparer nos ruines et de retrouver notre prospérité. Travaillons-y d'un même cœur et d'un même élan.

A L'ARMÉE BRITANNIQUE

Le Conseil municipal, réuni pour la première fois depuis la libération de la Cité, manquerait au premier de ses devoirs en ne remerciant pas ses libérateurs.

Il sait que c'est aux troupes britanniques, et particulièrement à la V^e armée commandée par le Général BIRDWOOD, qu'il doit d'avoir été délivré du joug des barbares.

Cette libération, les troupes britanniques l'ont payée de leur sang.

Généreuses et chevaleresques jusqu'à la dernière heure, elles ont poussé le dévouement et l'abnégation jusqu'à essayer, sans y répondre, le feu de l'ennemi, épargnant ainsi à la Cité les inévitables ravages d'un second bombardement.

En consentant ce sacrifice, dont nul ne peut méconnaître la grandeur, elles se sont acquises de nouveaux droits à la reconnaissance des Lillois.

Les Lillois ne seront pas oublieux et leur Conseil municipal forme le vœu que les liens étroits, qui unissent la Nation française et la Nation britannique, ne se relâchent jamais.

A LA FRANCE

Le Conseil municipal, réuni pour la première fois depuis le départ d'un ennemi exécré, salue, avec une émotion profonde et une gratitude infinie, les admirables soldats qui ont payé de leurs sacrifices leur noble adhésion à l'œuvre collective.

Il s'incline devant M. Raymond POINCARÉ qui a présidé, avec tant d'éclat, en des heures tragiques, aux destinées de la Nation.

Devant M. Georges CLEMENCEAU, qui sut opérer la mobilisation des énergies, la concentration des dévouements, et qui mérite le titre d'organisateur de la Victoire.

Devant les chefs glorieux de notre armée, devant le maréchal FOCH, stra-

tège génial, qui utilisa avec tant d'opportunité et de bonheur l'esprit offensif de nos héroïques soldats.

Il adresse à tous ceux, grands et petits, militaires ou civils, qui se sont employés au salut de la Patrie et à la Victoire de nos armes, l'expression de son enthousiaste reconnaissance.

AU COMITÉ DE RAVITAILLEMENT

Le Conseil municipal, réuni pour la première fois depuis la libération de la Cité, adresse ses remerciements émus au C. A. R. B. qui a prêté, en des heures difficiles, son généreux concours à la population.

Il salue spécialement l'initiative du créateur de cette grande œuvre d'Humanité, le Président HOOVER, dont le nom restera éternellement gravé dans l'Histoire de notre Cité.

Il sait l'importance de la tâche qu'il avait assumée et quels efforts, lui et ses collaborateurs, durent réaliser pour la mener à bien.

Au nom des Lillois qu'ils ont aidés à vivre, au nom des soldats dont leur intervention a sauvé les enfants et les femmes, le Conseil municipal leur adresse un témoignage solennel de reconnaissance.

M. le Maire. — Alors que nous sommes tout à la joie de la délivrance, nous devons songer aux milliers de Lillois qui reçoivent la terrible nouvelle de la mort d'un des leurs. N'oublions pas que notre retour à la Patrie a été acquis au prix de sacrifices épouvantables. Nous pourrions adresser, aux familles de ceux qui ont donné leur vie pour le salut de la France, l'hommage de notre plus profonde reconnaissance.

M. le D^r Sockeel. — Ne croyez-vous pas que nous devrions donner à une des rues de la Ville le nom du Général BIRDWOOD, qui a délivré Lille ?

M. Lessenne. — Il pourrait en être de même pour honorer M. HOOVER, qui a assuré notre ravitaillement.

M. Baudon. — Nous aurons beaucoup de rues à dénommer, du fait des événements actuels. Je crois que cette question pourrait être réservée pour l'avenir, de manière à effectuer un travail d'ensemble.

M. Lesot. — Comme il a été fait pour le Général RUAULT, une plaque commémorative pourrait rappeler le brillant fait d'armes du Général BIRDWOOD.

M. le Maire. — Vraisemblablement, une colonne commémorative sera élevée pour rappeler tous les événements militaires dont Lille fut le théâtre pendant cette guerre, et glorifier le nom de ceux qui s'y sont distingués et ont ainsi brillamment contribué à nous assurer la Victoire.

M. Remy. — Je désirerais que, dans l'adresse à la population, un souvenir soit dédié aux défenseurs de Lille, lors du bombardement et pour ceux de nos malheureux concitoyens qui furent victimes de l'explosion des 18 Ponts, le 11 janvier 1916.

M. le Maire. — Dans l'hommage que nous rendrons aux Lillois, victimes de cette guerre, ceux que vous venez d'indiquer, mon cher Collègue, seront également compris.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Au cours des tirs sur aéros effectués au début du mois dernier, la chute de projecfiles a encore semé le deuil dans notre population. Nous avons pris immédiatement les mesures nécessaires pour l'inhumation, aux frais de la Ville, des victimes suivantes :

Brunel Jules, 64 ans, 141, rue de Lannoy.

Herbaut Désiré, 57 ans, 4, allée des Dondaines.

Mabaet Robert, 16 ans, 13 bis, rue du Transvaal.

Desquiens Charles, 58 ans, rue de Russie.

Deman (M^{me}), 61 ans, 6, rue Etienne-Marcel.

Verbecke Sophie, 56 ans, 46, rue de Fleurus.

Simoulin Louis, 70 ans, 42, rue d'Artois.

Bosmans Joseph, 53 ans, 42, rue d'Artois.

Péru Louis, 73 ans, 77 bis, rue Boucher-de-Perthes.

Daussy, Alphonsine, 67 ans, 3, rue Augereau.

Vandurne Raymond, 12 ans, 6, rue Eugène-Delacroix.

Florent Charles, 58 ans, 32, rue Leuty.

Leschevin Victor, 56 ans, 103, rue des Postes.

Nous avons pris également à la charge de la Ville les frais des funérailles

2008

—
*Victimes
de la guerre.*

de M^{me} Haeck, née Lambert Marguerite, 34 ans, demeurant, 58, rue de Thumesnil, tuée par une balle allemande destinée à des pillards, boulevard d'Alsace.

En outre, nous vous prions de décider qu'un secours de 100 fr. sera accordé à M. Leschevin, père de notre coursier, Ernest Leschevin, tué le 17 septembre, pendant son service.

Nous vous prions de décider que ces dépenses seront prélevées sur le crédit « Frais nécessités par la Guerre ».

Adopté.

Rapport de M. le Maire

2009

*Acceptation du titre
de
« Citoyen de Lille »
par le
Général Birwood.*

MESSIEURS,

Je vais vous donner lecture de la lettre adressée le 31 octobre dernier, par le général BIRWOOD, chef de la V^e armée anglaise, qui a délivré notre ville et par laquelle il accepte le titre de « Citoyen de Lille » :

Headquarters,
Fifth Army,
B. E. F. France.
31 Octobre 1918.

MONSIEUR LE MAIRE,

En me remettant, le 28 octobre, le fanion aux armes de votre cité, vous avez bien voulu me prier d'accepter en même temps le titre de citoyen de Lille. Cet honneur me touche infiniment.

Comme je vous l'ai exprimé sur place, la date du 17 octobre 1918 où il m'a été donné d'arracher Lille au joug allemand restera la grande date de ma vie. C'est vous dire combien je suis heureux de me considérer comme le concitoyen de l'héroïque population qui, même aux jours les plus sombres de la guerre, quand l'oppression se faisait la plus cruelle, conserva l'espérance et la foi dans la victoire définitive.

Veuillez être mon interprète auprès d'elle et du Conseil municipal qui la représente, et leur dire que c'est avec joie et fierté que j'accepte le titre de citoyen de Lille. Je vous demande en même temps, Monsieur le Maire, de croire à l'expression de tout mon dévouement et de ma considération la plus distinguée.

BIRWOOD.

Le Conseil donne acte de cette communication.

Rapport de M. le Maire

2010

Assistance
aux
femmes en couches.

MESSIEURS,

Conformément à la loi du 17 juin 1913, complétée par la loi des Finances du 30 juillet 1913, nous avons envoyé à la Préfecture du Nord 24 demandes d'Assistance aux Femmes en couches qui, en raison de l'urgence, n'ont pu être soumises à l'instruction prévue pour l'inscription sur la liste.

Ces demandes intéressent M^{mes} :

Bauduin Victoire — Tanghe, née Carly Jeanne — Van Paemel, née De Keukelaere Maria — Dupas, née Colliau Julienne — Brasme Suzanne — Nissen Louise-Marie — Tahon, née Pollet Alsène — Vereecke Augusta-Collette — Quidé, née Bauwen Gabrielle — Cornil, née Halloy Eugénie — Martel, née Grégoire Madeleine — Van den Borre, née Gaudin Albertine — Gradelle, née Martin Albertine — Barbier Juliette — Le Bacq, née Depraeter Hélène — Marescaux Marguerite — Dubois, née De Munck Rachel — Roman Alice — Rossaert Rosalie — Aeck, née Crespel Marcelle — Carlus, née Hauson Adrienne — Debachy, née Gayot Judith — Elleboudt Marie-Louise — Noullez, née Demarez Romanie.

Nous vous prions, Messieurs, de nous en donner acte et ratifier les décisions prises par nous.

Les autres demandes, sur lesquelles le Bureau d'Assistance a, dans ses réunions des 23-25-30 septembre et 10-12-15-18-25 et 30 octobre 1918, émis un avis favorable concernant l'admission normale des postulantes ci-après désignées :

Ce sont M^{ms} :

Bienaimé Blanche — Bossuyt, née Sonnevillie Germaine — Bouche, née Delvigne Lucienne — Camblain, née Rotru Madeleine — Claremont, née Blomme Lucienne — Coelen, née Debuysschère Marthe — Décatoire, née Breen Hélène — Delerue, née Copin Juliette — Deraedt, née Delaire Philomène — De Rycker, née d'Haeyer Hélène — Desprez Eugénie — Druelle Marthe — Heddebaut Albertine — Longhaye Augustine-Anaïse — Montagne, née Cauche Marcelle — Priem Madeleine — Poorteman Germaine — Prêtre Car-

men-Léonie — Tullifer, née Decan Aurélie — Vandergeten, née Delobel Marie — Verpoest, née Dumont Pauline.

Nous vous proposons, en conséquence, Messieurs, de prononcer l'admission, au bénéfice de cette loi, de toutes les personnes figurant sur cette dernière liste et de prendre, en ce qui concerne chacune d'elles, la décision réglementaire imposée par les instructions et dont le texte est reproduit au verso de chacune de ces demandes.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

2011
Assistance
aux familles
nombreuses.

MESSIEURS,

Conformément à la loi du 14 juillet 1913, relative à l'assistance aux familles nombreuses, le Bureau d'Assistance a dressé la liste des demandes qui lui ont été soumises.

Elles se répartissent comme suit :

1° 2 demandes de la 1^{re} partie comprenant 2 veuves ayant plus de 1 enfant âgé de moins de 13 ans ; cette liste représente 3 indemnités formant un total de..... 22 fr. 50

Cette liste comprend 3 indemnités de 7 fr. 50, soit 22 fr. 50 par mois.

Nous vous prions de l'approuver.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

2012

Secours
aux chômeurs
et frais divers.
Exercice 1917.

MESSIEURS,

Dans le cours de l'année 1917, nous avons payé, sous le titre « Secours aux Chômeurs et frais divers », les sommes ci-après :

Secours distribués dans les bureaux de paiement.....	17.191.437 90
Salaires d'employés auxiliaires dans les dispensaires du Bureau de Bienfaisance.....	27.545 »
Valeur de 88.500 bons de pains de 1 kilo distribués aux chômeurs à l'occasion du 1 ^{er} janvier 1917.....	35.400 »
Travaux de nuit et heures supplémentaires du personnel.....	9.163 »
Impression, fournitures de bureau, locations de salles, etc...	21.886 07
Total.....	17.285.431 97

Nous vous demandons, Messieurs, de ratifier ces dépenses et d'ouvrir un crédit de 17.285.431 fr. 97 à inscrire au Budget supplémentaire de l'Exercice 1917.

M. Legrand-Herman. — Il est question, je crois, de supprimer les secours de chômage aux travailleurs actuellement inoccupés ?

M. Baudon. — A l'heure actuelle, les travaux de déchargement sont considérables et peuvent fournir un travail à un grand nombre d'hommes. Ceux de 15 à 62 ans, qui ne présenteraient pas au Service du Chômage un certificat de médecin ou des bureaux d'embauchage attestant qu'ils ne peuvent être occupés, seraient considérés comme des chômeurs volontaires et, de ce fait, les secours leur seraient supprimés.

M. Legrand-Herman. — 3.500 femmes sont venues se faire inscrire dans mon service pour travailler. Je n'ai pu en prendre que 30, n'ayant du travail que pour celles-là. Vous n'allez pas priver de chômage les 3.470 autres ?

M. Baudon. — La mesure en application ne vise que les hommes et non les femmes.

M. Lesot. — Je m'associe aux paroles de M. Legrand. J'ai reçu, hier, la

visite de 4 ouvriers qui, désirant se faire embaucher, n'ont pu être acceptés pour travailler. Seront-ils privés de secours ?

M. Legrand-Herman. — J'envoie aux services de la Ville beaucoup plus d'ouvriers à embaucher que ne l'exigent les besoins. Ceux qui ne peuvent recevoir du travail doivent, je suppose, continuer à toucher les secours de chômage.

M. Baudon. — Je le répète, les travaux de déchargement affluent au point que des trains n'ont pu être déchargés ces jours derniers, pour manque de main-d'œuvre.

M. Legrand-Herman. — J'ai envoyé 50 hommes à la Gare Saint-André. Ils ne purent être employés.

M. le Maire. — Je suis entièrement d'accord avec M. Legrand pour l'adoption de la formule suivante : « Tout homme déclarant qu'il se tient à la disposition des services de la Ville pour travaux quelconques, continuera à toucher les secours de chômage jusqu'au jour où il pourra être occupé. »

M. Baudon. — M. le Préfet nous a encore dit hier qu'il faudrait bientôt supprimer tous les secours de chômage.

Beaucoup d'hommes n'acceptent pas tel ou tel genre de travail.

M. Remy. — On ne peut imposer un travail trop pénible à des hommes qui n'ont pas la force suffisante pour l'effectuer.

M. Baudon. — Il n'existe, actuellement, pour la Ville, qu'une sorte de travail : c'est du déchargement.

M. le Maire. — Il serait illogique, à un moment où nous nous plaignons du manque de bras, de donner des secours de chômage à des hommes qui peuvent être occupés. Nous dresserons une liste de ceux qui se tiennent à notre disposition et lorsque le besoin s'en fera sentir, nous les convoquerons.

M. Lessenne. — Je conseille la modération dans l'application de cette mesure. Nous avons tous été, jusqu'à présent, trop insuffisamment nourris pour exiger de beaucoup d'hommes un travail pénible. J'espère cependant que, petit à petit, lorsqu'une nourriture plus abondante et plus saine aura rendu des forces à nos concitoyens, cette situation s'améliorera.

M. le Maire. — Nous ne demandons que de la bonne volonté, rien de plus.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 17.285.431 fr. 97, à inscrire au Budget supplémentaire de l'Exercice 1917.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

La Commission des Retraites reconnaît les droits à la pension du Sapeur de 1^{re} classe, PHELLION Jules, âgé de 57 ans, et comptant plus de 25 ans de service.

Elle propose, conformément à l'article 5 du règlement de la Caisse des Retraites, de fixer à 300 fr. la pension de ce Sapeur, à partir du 1^{er} octobre 1918.

Adopté.

M. Liégeois-Six. — Vous connaissez l'émotion provoquée, dans la Ville, par la question des bons communaux. Les discussions ont été nombreuses ; mais aucune solution n'est encore intervenue. Je prie donc le Conseil de bien vouloir prendre la délibération suivante :

(Lecture) : « Le Conseil, réuni, etc... »

M. le Maire. — J'approuve pleinement votre proposition, mon cher Collègue ; mais, ce vœu, je l'aurais rédigé plus vigoureux que le vôtre, en demandant le remboursement intégral de tous les bons communaux, et si, en dehors de Lille, nous intervenons pour Roubaix et Tourcoing, je ne vois pas pourquoi nous ne le ferions pas pour toutes les autres villes.

M. Liégeois-Six. — Nos concitoyens sont chargés de bons de Lille, Roubaix et Tourcoing. Sur une question qui lui a été posée, l'Administration des Finances a répondu que M. le Ministre avait pris les mesures visant les bons communaux, dans la crainte que les Allemands ne fassent rembourser les coupures, fausses ou vraies, émises par les villes de Charteville-Mézières et les localités encore actuellement occupées par l'ennemi. Pour tourner la difficulté, je limite ma demande de remboursement aux bons de Lille, Roubaix, Tourcoing, de manière à ce que nos concitoyens puissent rentrer en possession d'un capital roulant qui permettra de reprendre, aussitôt que possible, la vie communale.

2013

Sapeurs-Pompiers.
Caisse
des Retraites.

Bons communaux.
Remboursement.
Vœu.

M. Crépy-Saint-Léger. — J'ai eu une longue conférence avec le Payeur Général chargé, par M. le Ministre des Finances, de liquider cette question. Je lui avais tenu le même langage que M. LIÉGEAIS. « Pourquoi ne faites-vous pas immédiatement le remboursement intégral de tous les bons sûrement valables, qui peuvent facilement être identifiés, comme, par exemple, ceux de Lille, Roubaix, Tourcoing, Douai, Valenciennes, etc... ? Vous nous dites que, dans l'Est, il y a une quantité énorme de billets de Charleville-Mézières qui sont faux et qui ont été émis même par les Allemands. L'Autorité occupante s'en était si bien aperçue que, dans les derniers jours de sa présence à Lille, elle avait donné des instructions pour le retrait de ces billets et leur remplacement par des bons communaux neufs, au dessin plus compliqué et presque inimitable. » — J'ai conseillé à ce haut fonctionnaire de prendre une mesure autorisant le remboursement immédiat des billets émis par les grandes villes de la région. Il m'a répondu : « En procédant ainsi, nous commettrions la plus grande injustice. Prenons un exemple : Admettez qu'une personne ait pour 10.000 francs de bons communaux, dont 3.000 francs de ceux émis par Lille, Roubaix, Tourcoing, Douai, Valenciennes, etc. Vous ne rembourseriez que cette dernière somme, alors qu'une autre personne, ayant 10.000 francs de billets des grandes villes de la région, rentrerait entièrement dans ses fonds. Nous ne pouvons, par conséquent, que faire un remboursement proportionnel jusqu'à ce que notre territoire soit complètement libéré. A ce moment, tous les bons seront intégralement remboursés. »

M. Liégeois-Six. — L'exemple donné par le Payeur général a été pris pour les besoins de la cause et la proportion qu'il a choisie, est loin d'être exacte.

M. le Maire. — La dernière fois qu'il m'a fallu prélever de l'argent dans une banque, le caissier eut soin de me donner le moins possible de bons de Lille, Roubaix, Tourcoing. Il ne serait donc pas logique que ceux qui ont reçu cette monnaie suspecte, soient les victimes de ces circonstances. C'est pourquoi je demande que les termes du vœu présenté par M. LIÉGEAIS-SIX, aient un sens plus large et réclament le remboursement intégral de tous les bons communaux, quels qu'ils soient.

M. Crépy-Saint-Léger. — J'ai déposé un vœu dans ce sens à la dernière séance du Conseil général, Monsieur le Maire.

M. Liégeois-Six. — Nous pourrions demander le remboursement, le plus

prochain, de toutes les coupures émises par les villes pendant l'occupation allemande.

M. le Maire. — Emettons un vœu court et énergique : « Le Conseil municipal, se faisant le représentant de l'émotion considérable causée en ville par la mesure qu'a prise M. le Ministre des Finances, demande que soit effectué, dans le plus bref délai, le remboursement total des bons émis, sous peine de voir le commerce régional en souffrir profondément. »

M. CRÉPY-SAINT-LÉGER va demain à Paris, où l'appelle le Ministre, avec les représentants des villes de Roubaix et Tourcoing. Il pourra être notre porte-parole en cette occasion.

M. Liégeois-Six. — Si M. le Ministre des Finances appelle, près de lui, les représentants des trois grandes villes, c'est qu'il a l'intention de sortir de sa torpeur. Voilà qui me tranquillise.

M. Baudon. — Il a déjà reçu tous nos représentants à Paris, Députés et Sénateurs, qui ont agité la question.

M. Liégeois-Six. — La Ville de Dunkerque a fait hommage, à la Ville de Lille, d'un drapeau à ses couleurs. Ne croyez-vous pas logique que nous lui offrions une bannière aux couleurs de Lille, afin que ces emblèmes puissent être arborés, de part et d'autre, le jour de la délivrance de notre ville ?

*Don d'un drapeau
par la
Ville de Dunkerque.
Remerciement.*

M. le Maire. — Nous pourrions envoyer au Maire de Dunkerque une lettre lui disant que la Ville de Lille a été très touchée de son geste et qu'elle lui fait, à son tour, l'hommage d'un drapeau à ses couleurs pour commémorer le jour de sa délivrance.

*Offre d'un drapeau
à la
Ville de Dunkerque.*

M. Lesot. — La situation, pour le gaz, ne va-t-elle pas s'améliorer ? Dans la journée, il est impossible d'allumer les réchauds et le manque de charbon, dans les ménages, ne permet pas de chauffer les aliments. M. COUVREUR,

*Eclairage-
Chauffage.
Observations.
Vœux.
Transports.
Observations.*

Directeur de la Compagnie, a déclaré que, lorsque l'usine aurait du charbon en quantité suffisante, il serait délivré du gaz toute la journée ; et si le courant triphasé était installé, à ce moment, les ateliers pourraient marcher.

M. Baudon. — Nous faisons tout le possible pour hâter l'arrivée du charbon à Lille. MM. LABBÉ et DELPORTE sont partis, aujourd'hui, à Bruay. De grandes quantités de charbon sont à notre disposition. C'est beaucoup de savoir que nous avons des réserves ; mais il reste maintenant à organiser le transport.

M. le Maire. — Il faut apprendre à la population lilloise que tous les efforts sont faits pour ramener la vie dans notre ville. Nous demandons à nos concitoyens encore un peu de patience ; ils en ont tant montré jusqu'à présent. Cependant, il faut tenir compte que la guerre se poursuit à quelques kilomètres de chez nous, ce qui n'empêche pas l'armée anglaise de se mettre, autant qu'elle le peut, à notre disposition. Nous pouvons lui en être reconnaissants. Combien peu de charbon nous aurions eu, si les Allemands n'avaient été chassés de Lille !

M. Baudon. — La question des transports s'améliore tous les jours. M. le Préfet nous a lu une lettre de M. le Ministre de l'Armement, disant qu'il comptait mettre à la disposition des grandes villes 30 camions-automobiles pour leur approvisionnement. Prenons patience, comme vient de le dire M. le Maire, les plus grands efforts ont été faits spontanément par les Autorités compétentes pour satisfaire à nos besoins les plus pressants. Toutes les semaines, de nouveaux moyens nous sont accordés.

M. Legrand-Herman. — Il ne faudrait pas qu'on nous fasse des promesses non suivies d'exécution.

M. Crépy-Saint-Léger. — M. LANGLOIS a fait connaître à M. le Préfet que 60 camions-automobiles, dont 40 proviennent des Services de l'Armée française, avaient été expédiés de Versailles pour notre ravitaillement. 68 camions sont, actuellement, employés dans Lille et la région pour cet usage.

M. Legrand-Herman. — Obligé de faire venir de PARIS des tuyaux pour les canalisations d'eau, j'ai demandé quelques camions pour les amener ici. La Préfecture a répondu que beaucoup de ces véhicules étaient en réparation et qu'elle n'en avait pas à m'offrir.

M. Baudon. — Hier soir, à six heures et demie, j'étais en compagnie d'un

officier français qui amenait, dans la région, 30 camions-automobiles de marque américaine.

M. Legrand-Herman. — Ne pourrait-on faire une démarche auprès de l'Autorité militaire anglaise pour obtenir des camions supplémentaires ?

M. Crépy-Saint-Léger. — L'Autorité anglaise ne fournit plus d'automobiles. C'est le Quartier général français qui les livre.

M. Legrand-Herman. — Mais l'Armée anglaise nous donne, quand même, des chevaux pour l'enlèvement des ordures ménagères et la vidange des fosses d'aisances.

M. le Maire. — 80 chevaux ont ainsi été mis à notre disposition.

M. Crépy-Saint-Léger. — On nous a aussi promis 3 à 400 chevaux provenant des dépôts de remonte de l'Etat.

M. Legrand-Herman. — Si vous êtes persuadés d'avoir ici quelque temps les chevaux nécessaires pour le Service des Transports, je n'insiste pas.

M. Legrand-Herman. — Ne pourrait-on obtenir les matériaux nécessaires pour clôturer les habitations sinistrées et les couvrir ? Nous entrons dans l'hiver. L'explosion des ponts et voies ferrées ayant brisé un grand nombre de carreaux, beaucoup de nos concitoyens seront exposés au froid.

M. Crépy-Saint-Léger. — Le verre manque totalement en France ; mais on nous a promis qu'il serait mis à la disposition de la Ville le papier huilé nécessaire pour remplacer les carreaux de vitre.

M. Baudon. — M. LEGRAND-HERMAN pourrait adresser le bordereau du nombre des pannes, du bois et des verres indispensables pour ce travail.

*Guerre.
Immeubles
sinistrés.
Mise hors d'eau.*

M. Lessenne. — Vingt harengs coûtent un sou à Boulogne. Je me demande pourquoi on les fait payer neuf sous pièce à Lille ?

*Alimentation.
Observations.*

M. Crépy-Saint-Léger. — M. LABBÉ, qui a fait acheter ces harengs, a dû les payer 0 fr. 35 pièce. Pour couvrir les frais de transport, il les a vendus 0 fr. 40 aux marchands qui les cèdent 0 fr. 45 à la population. A l'avenir, le ravitaillement en poisson sera assuré par M. CATTEAU, facteur aux Halles centrales.

M. Lessenne. — Pour obtenir un litre de pétrole, on doit prendre un kilo de carbure. Bien des gens n'ont pas de lampe à carbure ; pourquoi leur imposer l'achat de ce produit ? Donnez du pétrole ou du carbure, au choix, à ceux qui en désirent.

M. Parmentier. — Partout, en France, la vente du carbure et du pétrole est réglementée de la même manière qu'à Lille.

M. le Maire. — L'Administration municipale examinera votre proposition, mon cher Collègue.

M. le Maire. — Le moment est venu de soulever la question du transport et de la concentration des Services de la Mairie dans un nouveau local. Celui que nous occupons maintenant ne pourra, sans doute, plus rester longtemps à notre disposition. Il nous faudrait un bâtiment où le chauffage et l'éclairage seraient déjà installés. Mgr CHAROST nous a bien offert l'ancienne école de la Monnaie, mais pour une période de six mois seulement ; malheureusement, cette école n'est pas située au Centre de la Ville.

M. Lessenne. — Nous avons bien le Palais-Rameau ; mais, comme les matériaux manquent, on ne peut songer à y faire les installations indispensables.

M. Parmentier. — C'est une nouvelle Mairie à construire dans ce bâtiment qui n'a que des verres comme clôture.

M. Legrand-Herman. — Le Palais-Rameau n'est pas pratique en ce qui concerne l'éclairage et le chauffage.

M. le Maire. — La question du transfert de la Mairie se pose donc dès aujourd'hui. D'ici quelques jours, nous prendrons une décision à cet égard.

La séance est levée à onze heures et demie.

*Mairie provisoire.
Transfert.
Observations.*

Conseil des délégués de 1910



sel de la région... à 10 les
il les a vendus à fr. 40
A l'avenir, le ravitaille-
Halles centrales

Prendre un kilo
pour leur faire
au choix, à eux
proposition

question du transport
dans un nouveau local. Celui
sans rester longtemps
éclairage et l'éclairage
ancienne école de la

mais, comme les
installations indus-

dans ce bâtiment
pas pratique en ce qui
se pose donc des
à cet égard.

de la région

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]